

“ Toutes les ordonnances ou parties, qui sortent du Conseil, paroissent être emanées d'un pouvoir arbitraire; on sollicite et on intrigue dans cette Province; des esprits remuans y portent la dissention, ce que votre Excellence verra par une Requête que les nouveaux sujets présentent à sa Majesté pour obtenir d'occuper tous grades. L'objet milord m'intéresse peu, mais seulement j'observe que la plupart de ceux qui l'ont signé, ont en 1767 et 1768, désapprouvé par leurs signatures la conduite de M. Carleton dont ils font un éloge qui peut être taxé d'immodéré.”

Comme le dit sir Guy Carleton, l'acte de 1774 avait été passé dans un temps de perturbation et de lutte. Les autres colonies l'avaient vu d'un mauvais œil, et au congrès rassemblé pour la formulation de leurs griefs, elles en avaient fait une des principales causes de plaintes contre la Grande-Bretagne, à laquelle on reprochait de reconnaître la religion catholique romaine, d'abolir les lois anglaises et d'établir au Canada une tyrannie civile et spirituelle qui constituait un danger pour les autres provinces. On allait très loin. On déclarait que l'acte donnait une existence légale à une religion qui avait inondé l'Angleterre de sang et avait répandu l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde. Il n'y a guère de doute que cette opinion de l'acte de Québec était avec soin répandue parmi les colons et employée à exciter leurs passions. Il n'est pas nécessaire de multiplier les preuves de la chose; on les trouve dans les écrits des auteurs américains. Donnons cependant deux passages tirés de documents du temps. L'un se trouve dans une lettre écrite par Joseph Reed à Philadelphie, le 25 septembre 1774, à lord Dartmouth. Après avoir donné un compte rendu de ce qui s'était passé au congrès, il dit :

“ Les esprits s'échauffaient graduellement, quand on aurait dû s'attendre à les voir s'apaiser, jusqu'à ce que l'acte de Québec vint ajouter du combustible à la flamme; alors toutes ces mesures tranquilles de pétitionnement qu'on voulait épuiser avant de pousser l'opposition plus loin, furent abandonnées comme insuffisantes en face du danger et du mal qu'on appréhendait, et aujourd'hui la population est en général mûre pour l'exécution de tout plan que dictera le congrès, fût-ce la guerre elle-même.” (*Historical Manuscripts commission*, 11e rapport, Annexe V, p. 362.)

L'autre est un extrait des procès-verbaux de la Société philosophique américaine en séances à Philadelphie pour la propagation des connaissances utiles, cité par le Dr Brown Goode, du *Smithsonian Institute*, dans un travail lu devant l'*American Historical Association*. Le président de la société était Benjamin Franklin. L'inscription est de la main du Dr Benjamin Rush, un des signataires de la déclaration d'indépendance, et dit que les raisons pour la discontinuation des réunions de la société sont : “ L'acte du parlement britannique pour la fermeture du port de Boston, pour la modification de la charte, et pour une administration plus impartiale de la justice dans la province de la baie de Massachussets, ainsi qu'un bill pour l'établissement du papisme et d'un pouvoir arbitraire à Québec.”

Les colonies n'eurent pas peu de difficulté à expliquer de pareilles déclarations quand plus tard elles s'efforcèrent de faire des Franco-canadiens leurs alliés contre la Grande-Bretagne. Dans l'espoir d'atteindre ce but, le congrès dépêcha au Canada une députation composée de Benjamin Franklin, Samuel Chase et Charles Carroll, qui persuadèrent le révérend John Carroll, plus tard premier archevêque catholique romain des Etats-Unis, de se joindre à eux. On parle de lui comme d'un jésuite distingué, aux manières aimables et à la parole engageante. L'objet de son adjonction